



Avignon , le 1^{er} juillet 2014

Objet : Compte rendu de la CAPL n°2 réunie pour les recours en matière d'évaluation des contrôleurs.

En préambule, les élus CGT ont dénoncé les difficultés rencontrées par une élue pour imprimer dans son service les documents relatifs à la CAP locale reçus dématérialisés. Elle a fait l'objet de remarques désobligeantes de la part de son chef de service. En tant que président de la CAP locale, M Cognon, s'est déclaré consterné par une telle attitude. Il nous a indiqué avoir rappelé à l'ordre le chef de service et réaffirmé que dans le cadre de la dématérialisation des documents, bénéfique à tous, les représentants du personnel ont toute latitude pour imprimer sur leur lieu de travail, dans le respect du bon fonctionnement du service.

Il s'agissait de la seconde CAP locale de recours en révision dans le nouveau système d'évaluation, commun aux deux filières. Rappelons que dans ce nouveau système, le contingentement des bonifications passe de 50% des agents notés à 70% : 1 mois de réduction pour 50% et 2 mois pour 20 %. La DGFIP a choisi, en 2014 comme en 2013, de ne pas attribuer de réductions de 3 mois.

En 2014, l'effectif des contrôleurs évalués est de 319 pour le département : 300 sont à échelon variable et 19 sont à un échelon terminal. La direction a bénéficié de 158 dotations d'un mois et de 68 dotations de 2 mois. Les dotations de 2 mois ont été toutes distribuées avant la CAP locale. 155 dotations ont été distribuées. La réserve pour la CAP locale est donc de 3 dotations d'un mois à échelon variable.

Le nombre de recours devant l'autorité hiérarchique est de 13 pour les contrôleurs. Seuls 6 agents ont poursuivi leur recours devant la CAP locale. Ces 6 dossiers ont concerné un contrôleur de 2^{ème} classe et 5 contrôleurs principaux. Trois recours concernent l'évaluation et les appréciations ou le profil croix. Deux recours ont concerné la seule évaluation. Le dernier dossier n'a porté que sur les appréciations.

La CGT a défendu 3 dossiers et Solidaires les 3 autres. Deux dossiers étaient examinés pour la deuxième année consécutive. Le président M Cognon a trouvé regrettable une telle situation et s'est engagé à intervenir auprès des chefs de service évaluateurs pour que ne se renouvelle pas cette situation.

L'un des dossiers a été écarté techniquement en raison de l'absence de réserve en dotation de 2 mois et non pas sur le fond. La CGT dénonce cette décision qui vide chaque année, de fait, des recours de leur substance. La seule issue est donc la CAP nationale. D'autant que le notateur a proposé à son agent une réduction de 2 mois pour être désavoué ensuite par la commission d'harmonisation.

Sur les 4 dossiers restant au titre du recours sur l'évaluation, 3 ont donc obtenu une réduction d'un mois. S'agissant des 4 recours au titre des appréciations et/ou du profil croix, deux dossiers ont été améliorés, un sur le profil croix et le second sur l'ensemble.

Patricia YBANEZ
Laurent GEFROY
Bernard SIFFRITT